

GUÉNANGE

Environnement Chenilles urticantes : un traitement par drone le 6 mai

À Guénange, les chenilles urticantes sont en embuscade... mais l'artillerie lourde est commandée ! Du 6 au 9 mai, la municipalité fait appel à l'Institut national de recherche agronomique (INRA) qui pulvérisera un biocide à l'aide de drones. Le traitement est expérimental. Une première en France.

- Le 29/04/2019 à 19:00
- Mis à jour le 30/04/2019 à 11:53
-



Photo HD À Guénange, l'urbanisation s'est faite en lisière de forêt à une époque où les processionnaires du chêne ne posaient pas problème. Depuis trois ans, c'est une autre histoire, ce qui oblige la municipalité à tenter diverses opérations pour contenir la population d'insectes. Photo RL /Pierre HECKLER

À Guénange, les [chenilles urticantes](#) sont encore présentes en masse dans la forêt de chêne. Et si elles n'ont pas encore fait parler d'elles cette saison, certains les attendent au tournant. Une équipe de l'INRA (Institut national de recherche agronomique) a prévu d'investir la lisière de la forêt du 6 au 9 mai. Elle viendra tester un biocide censé éradiquer les indésirables. Pour atteindre la cime des arbres où elles logent actuellement, [la pulvérisation se fera à l'aide d'un drone](#).

L'opération est prévue du 6 au 9 mai, si la fenêtre météo le permet. Dans le cas inverse, l'intervention sera décalée. « Tout est calé : nos interlocuteurs à l'INRA et la société niçoise qui fournit le drone ont découpé la zone à traiter ; les coordonnées GPS ont été renseignées. Tout sera très précis », déroule Jean-Pierre La Vaullée. Le maire attend évidemment beaucoup de cette intervention aussi inédite que novatrice « qui s'inscrit dans le cadre d'une expérimentation nationale menée par l'INRA et que nous avons coordonnée avec les gens de la Direction des affaires forestières et l'Agence régionale de santé ».

La zone traitée

Toute la lisière de la forêt est concernée, soit de la rue Victor-Hugo jusqu'à la D1. Le drone pulvérisera le biocide sur une profondeur de 25 mètres. Si le vol s'effectue de façon autonome, la municipalité a loué des nacelles qui serviront de poste d'observation à l'équipe de l'INRA.

Pas de promenade en forêt

Le produit utilisé « n'est pas dangereux pour l'homme ni les animaux domestiques », assure le maire. Il n'y a donc pas d'évacuation de population à prévoir. Néanmoins, il est recommandé aux habitants qui résident près de la forêt de fermer leurs fenêtres durant les jours de traitement. Les amateurs de promenades en forêt reporteront leurs projets de quelques jours. Un arrêté interdisant l'accès au domaine boisé sera pris. Des policiers municipaux veilleront à ce qu'il soit respecté. « C'est l'unique mesure préventive qui s'impose », insiste-t-on en mairie.

Une réunion publique le 6 mai

Parce que le mode opératoire est une première, et que la présence des chenilles processionnaires du chêne est une question saillante à Guénange, une réunion publique est programmée le lundi 6 mai, en mairie à partir de 18 h 30. Les interlocuteurs de l'INRA seront présents pour répondre à toutes les questions. Elles devraient être nombreuses.